

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CD/2018/014 - 600 - Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2018-2020"

Après en avoir délibéré le Conseil Départemental :

- approuve les termes du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020, joint en annexe à la présente délibération,
- décide de prendre un engagement financier au titre de ce contrat pour un montant total de 12 501 250 euros, conformément à la maquette financière dudit contrat, qui détaille la répartition de ce montant entre les différentes opérations,
- prend note de ce que le contrat, conclu notamment avec l'Etat, valide le principe d'une participation financière du Département à la réalisation de projets structurants au sein du quartier Archipel : l'enceinte sportive de la nouvelle ARENA et la construction d'un bâtiment dédié au tertiaire supérieur sur les espaces prolongeant le siège du Parlement Européen.

Il décide de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions relatives aux modalités d'application de la présente délibération et aux éventuelles modifications portant sur le contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Docteur Yves LE TALLEC

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1118220-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18